

## Direction départementale des territoires et de la mer

Lille, le 2 6 JUIL. 2023

Monsieur le maire.

Conformément à l'article R214-37 du code de l'environnement, je vous transmets un exemplaire du dossier de déclaration de la société Norévie. Il s'agit de l'aménagement de 55 logements individuels sur une superficie de 1,5194 ha sur le territoire de votre commune.

L'accord, notifié ce jour au pétitionnaire, est basé sur le dossier reçu le 19 décembre 2022 et complété les 09 février 2023 et 12 juin 2023.

Je vous joins également une copie du récépissé de déclaration et de la notification de l'accord adressé au pétitionnaire, pour affichage en votre mairie durant une période de 1 mois minimum.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

Ces documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins 6 mois.

Annabelle CAPENDU, en charge de l'instruction de ce dossier 23-0100015318 se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (courriel : <u>annabelle.capendu@nord.gouv.fr</u> ou tél : 03 28 03 84 00).

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'assurance de mes salutations distinguées.

La responsable du service eau nature et territoires,

Hélène SOLVES

P. J.: Copie du récépissé de déclaration, de la notification de l'accord. Exemplaire du dossier

Mairie de Arleux (mairie@arleux.com) Place du Charles de Gaulle 59151 ARLEUX

Réf.: PE - 727

Adresse: 62 boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél.: 03 28 03 83 83 - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/